

Convention de partenariat « 1 jeune, 1 solution »

A Paris, le 22 février 2022,

La Fédération Française des Services à la Personne et de la Proximité rassemble 3 000 entreprises et accompagne plus de 660 000 personnes ou familles grâce à au professionnalisme de ses 110 000 salariés.

La Fédésap, un dynamisme « emploi et formation professionnelle » structurée autour de PME qui connaît une croissance exponentielle depuis plusieurs années sur l'ensemble des régions y compris dans les territoires ultra-marins. Entre 2009 et 2019 ses effectifs salariés ont augmenté de 38,5% avec une croissance moyenne de près de 5% par an, créant ainsi, plus de 35 000 emplois. Enfin en 2020, la branche environ 200 000 salariés.

La Fédésap se structure principalement autour de petites et moyennes entreprises de 10 et 49 salarié-e-s et se distingue par une forte implantation dans les zones périurbaines et rurales. Ses entreprises contribuent ainsi à l'emploi salarié non-délocalisable sur ses territoires.

Elle a pour mission de :

- Poursuivre la structuration de la filière SAP
- Être force de proposition auprès des pouvoirs publics
- Renforcer les services et outils proposés à nos adhérents
- Anticiper et inventer l'avenir de notre filière

Le secteur est créateur d'emplois et confronté à des difficultés de recrutement.

L'activité d'aide et d'accompagnement à domicile représente la majorité des salariés de la Fédésap et se caractérise par un besoin en emplois et en formation en forte demande. Les entreprises exercent majoritairement leurs activités en mode « prestataire » et de façon moindre en mode « mandataire ».

Le défi de l'attractivité et de la revalorisation de ces métiers est l'enjeu majeur. En effet, ce sont plus de 350 000 professionnels supplémentaires que le secteur de l'Autonomie devra recruter d'ici 2025 (150 000 nouveaux personnels + 200 000 départs à la retraite). À ce titre, l'apprentissage et l'alternance sont des enjeux de structuration majeurs afin d'anticiper les



changements démographiques et le choix sociétal que recouvre le « bien vivre et bien vieillir à domicile ».

Les enjeux pour les entreprises des services à la personne sont les suivants :

- Accompagner nos adhérents dans le contexte actuel de crise sanitaire
- Renforcer le travail sur l'attractivité des métiers pour attirer de nouveaux talents en prenant en compte les enseignements tirés de la crise sanitaire
- Accompagner nos managers et les professionnels

Afin d'offrir une solution aux jeunes ayant des difficultés à s'insérer par le travail, le gouvernement a lancé à l'été 2020 le plan « 1 jeune, 1 solution » qui vise à offrir une solution à chaque jeune en mobilisant un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières, ... dans l'objectif de répondre à toutes les situations.

Ce plan s'articule autour de trois axes :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle
- Orienter et former les jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir
- Accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure

Dans le contexte économique actuel, accompagner les jeunes qui arrivent sur le marché du travail constitue une préoccupation partagée. La mobilisation de tous est requise, employeurs privés comme gouvernement. La réponse ne peut être que collective, et nous partageons ensemble cette conviction.

La réussite de ce plan s'appuiera sur notre capacité à coopérer entre les acteurs du service public de l'emploi (Pôle emploi, missions locales, Cap emploi), du conseil départemental, et plus largement des collectivités, mais aussi de l'APEC, du tissu associatif, des entreprises et de leurs représentants.

Pour ce qui la concerne la FEDESAP, elle s'engage, par cette convention, à ce que les 3 000 entreprises adhérentes se mobilisent, quels que soient leur mode d'intervention et leurs spécificités de mise en œuvre, pour s'approprier les mesures prévues par le plan en fonction de leur champ de compétences.

Les objectifs fixés sont par ailleurs les suivants :



LES ENTREPRISES S'ENGAGENT

#1Jeune1Solution

AOLG

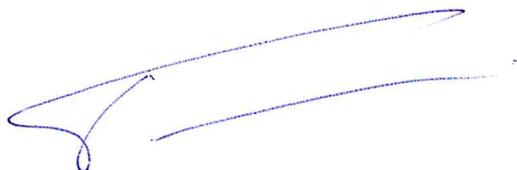
➤ Recruter environ 2 500 apprentis cette année, avec l'objectif d'atteindre les 5 000 alternants d'ici 2023.

- Communiquer sur les métiers des services à la personne et de la proximité à travers des journées portes ouvertes de ses entreprises membres et à travers l'opération « Box emploi », sur la formation notamment.
- Sensibiliser ses 3 000 structures adhérentes aux dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution » et au recours à la plateforme lesentreprises-sengagent.gouv.fr, recensant les différents dispositifs et outils permettant aux entreprises de s'engager sur le segment de l'emploi, via différents moyens de communication.
- Engager ses collaborateurs dans une démarche de mentorat, en s'appuyant sur le programme « 1 jeune, 1 mentor » notamment.

Enfin, en lien avec ces engagements, le Haut-commissariat à l'emploi et à l'engagement des entreprises s'engage à poursuivre sa pleine mobilisation pour faciliter l'appropriation des mesures de soutien du gouvernement, à en assurer la visibilité et à mener des points d'étape réguliers afin d'assurer la montée en puissance de ces mobilisations.

Thibaut GUILLUY,

Haut-commissaire à l'emploi et à
l'engagement des entreprises



Amir REZA-TOFIGHI

Président de la Fédésap

